

République Française Ville de Saint-André des Eaux Loire-Atlantique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date du Conseil Municipal 6 mars 2023 Date de convocation 28 février 2023 Nombre de Conseillers En exercice : 29 Présents : 26 Votants : 29

L'an deux mille vingt-trois, le six mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT, Maire.

Présents: M. M. COËNT, Mme L. DOMET-GRATTIERI, M. T. RYO, Mme L. LE COADOU, M. D. NEUHAARD, Mme A. RAINGUE-GICQUEL, M. L. PONNELLE, Mme L. HEGWEIN, M. P. GOYAL, M. D. AMISSE, Mme F. PAYEN, M. D. MOURGUES, Mme M.A. GUEDES, Mme G. KERLEAU, M. S. BLOCH, Mme L. PRECIGOUT, M. C. BAHOLET, M. G. DERVAL, M. T. CHEVALIER, M. B. GUEGAN, Mme A. DURAND, Mme L. FOUCHER, M. P. HASPOT, Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF, M. M. BERASALUZE, Mme C. ODIAU-MATHIEU

Pouvoirs ont été donnés :

Mme L. THILL à Mme M.A. GUEDES

Mme A. DANET à Mme A. RAINGUE-GICQUEL M. R. MORIN à Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme** Laurence DOMET-GRATTIERI est désignée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité.

Monsieur Hubert FAIVRE-PIERRET, Directeur Général des Services, a été nommé auxiliaire à ladite secrétaire pour cette séance.

23.03.2023

<u>DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS</u> <u>DIRECTS (CCID)</u>

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts (CGI) institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué. Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants (outre son président). La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.



Les commissaires sont nommés par le Directeur des services fiscaux.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 12 Décembre 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, développement économique et marchés publics du 27 février 2023 ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **D'accepter** la liste de 32 noms (16 titulaires et 16 suppléants) telle que définie cidessous par vote à mains levées :

	TITULAIRES
1	DOMET-GRATTIERI Laurence
2	RYO Thierry
3	LE COADOU Laurence
4	NEUHAARD David
5	RAINGUE-GICQUEL Anne
6	PONNELLE Laurent
7	HEGWEIN Lucile
8	GOYAL Pascal
9	AMISSE Dominique
10	PAYEN Françoise
11	MOURGUES Dominique
12	GUEDES Marie Antoinette
13	THILL Linda
14	KERLEAU Gaëlle
15	HASPOT Pascal
16	GOSLIN-GUIHENEUF Sylvie

	SUPPLÉANTS
1	BLOCH Sébastien
2	PRECIGOUT Ludivine
3	BAHOLET Charles
4	DANET Amélie
5	DERVAL Guillaume
6	CHEVALIER Thibault
7	GUEGAN Baptiste
8	DURAND Anaïs
9	JAUNAIS Hervé
10	LECOQ Guillaume
11	MORIN Raynald
12	FOUCHER Laurette
13	ODIAU-MATHIEU Christelle
14	BERASALUZE Manuel
15	BIGOT Patricia
16	MORIZUR Nadine

- **De la proposer** à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, qui choisira les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

Pour extrait conforme, Le Maire, Mathieu COËNT

La Secrétaire de Séance, Laurence DOMET-GRATTIER

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

La publication le : 10 MARS 2023

• ☑ La transmission en Sous-Préfecture le : 1 0 MARS 2023